



لوصول أةين الكمإ

ACCESSIBILITÉ

ДОСТУПНОСТЬ

ACCESSIBILITY

BARRIEREFREIHEIT

ACCESIBILIDAD

UPATIKANAJI

可访问性



REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

BIENVENUE

[WELCOME]

Bienvenue à la MCB - Maison de la culture de Bourges, Scène Nationale. La MCB est un établissement pluridisciplinaire entre spectacle vivant, production et cinéma art et essai, elle déploie principalement ses activités au sein de son nouvel équipement d'une superficie de 7 000 m², inauguré en septembre 2021. Il comprend 2 salles de spectacles (700 et 200 places), 2 salles de cinémas (160 et 120 places), une salle de répétitions, une salle de médiation culturelle, un bar/restaurant, un hall, une boutique et des bureaux administratifs.

[EN] Welcome to the MCB – Maison de la Culture de Bourges, National Theatre. The MCB is a multidisciplinary cultural institution bringing together live performance, production, and arthouse cinema. Its activities are primarily based in its new 7,000 m² facility, inau-

gurated in September 2021. The building includes two performance halls (with seating capacities of 700 and 200), two cinema screening rooms (160 and 120 seats), a rehearsal studio, a cultural outreach room, a bar/restaurant, a main foyer, a shop, and administrative offices.

Les propriétaires et exploitants des établissements recevant du public (ERP) neufs et situés dans un cadre bâti existant, sont tenus¹ de mettre à disposition du public un registre d'accessibilité avant le 30 septembre 2017. Ce registre a pour objectif de vous informer sur le degré d'accessibilité de notre maison et de ses prestations. Il doit également permettre de faire connaître mais aussi de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

[EN] Owners and operators of public access buildings (Établissements Recevant du Public – ERP), whether newly built or located within an existing built environment, are required to make an accessibility register available to the public by 30 September 2017. The purpose of this register is to inform the public about the level of accessibility of our establishment and its services. It is also intended to highlight and promote the actions implemented to ensure a welcoming environment for all audiences.

✓ **Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous**

[The building and all services offered are accessible to everyone]

✓ **Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et de ses services**

[Our staff can inform you about the accessibility of the building and the services provided]



FORMATION DU PERSONNEL:
[STAFF TRAINING]

- ✓ **Le personnel est sensibilisé** [staff awareness]
C'est à dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situatiuon de handicap. [Staff are aware of the need to adapt their welcome to people with different types of disabilities.]

- ✓ **Le personnel est formé** [staff training]
C'est à dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap. [Staff members have received training to ensure appropriate reception and support for people with disabilities.]

- **Le personnel sera formé** [ongoing training]

Une partie du personnel est sensibilisée. Le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap (aveugles et malvoyantes, sourdes et malentendantes, en fauteuil et à mobilité réduite, en situation de handicap mental et psychique. Une partie du personnel est formée à l'accueil des personnes en situation de handicap psychique dans le cadre des séances culture relax. Le personnel n'est pas formé à la langue des signes.



MATÉRIEL ADAPTÉ:
[ADAPTED EQUIPMENT]

- ✓ Le matériel est entretenu et réparé
[The equipment is regularly maintained and repaired]
- ✓ Le personnel connaît le matériel
[Staff are familiar with the equipment]



CE REGISTRE EST CONSULTABLE:
[THIS REGISTER MAY BE CONSULTED]

- ✓ à l'accueil [at the reception desk]
- ✓ sur le site internet [on the website]

[EN] Some staff members have been made aware of accessibility issues. Staff are informed of the need to adapt their welcome to people with different types of disabilities (blind and visually impaired people, deaf and hard-of-hearing people, wheelchair users and people with reduced mobility, as well as people with mental and psychological disabilities). Some staff members have received training in welcoming people with psychological disabilities, in the context of Relaxed cultural performances. Staff are not trained in sign language.

VOTRE CONTACT:
[YOUR CONTACT] Vanessa Bourgain Petit
☎ +33 (0)6 63 80 77 69



NOM [NAME]
MCB - Maison de la culture de Bourges

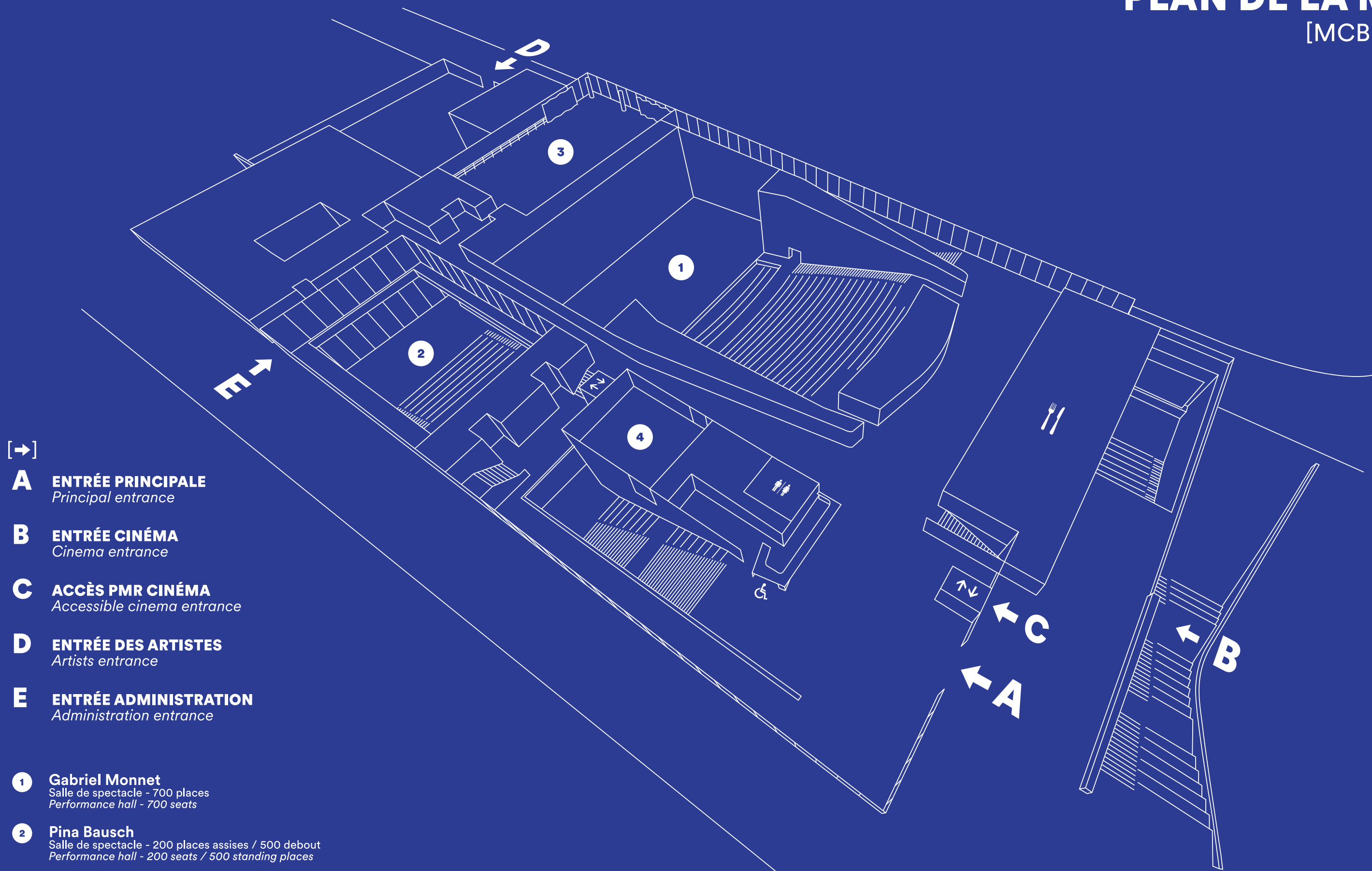
TYPE
Salle de spectacle et cinéma
[Performance venue and cinema]

CATÉGORIE [CATEGORY]
Établissement de 2ème catégorie
[Category 2 public access building]

ADRESSE [ADRESS]
Place Séraucourt, 18000 Bourges

PLAN DE LA MCB

[MCB PLAN]



[→]

- A ENTRÉE PRINCIPALE**
Principal entrance
- B ENTRÉE CINÉMA**
Cinema entrance
- C ACCÈS PMR CINÉMA**
Accessible cinema entrance
- D ENTRÉE DES ARTISTES**
Artists entrance
- E ENTRÉE ADMINISTRATION**
Administration entrance

- 1 Gabriel Monnet**
Salle de spectacle - 700 places
Performance hall - 700 seats
- 2 Pina Bausch**
Salle de spectacle - 200 places assises / 500 debout
Performance hall - 200 seats / 500 standing places
- 3 René Gonzalez**
Salle de répétition - 400 m²
Rehearsal space - 400 sqm
- 4 Jean-Christophe Rufin**
Salle d'exposition / réunion - 50 personnes
Gallery space / Meeting room - 50 people

↑↓ Ascenseurs
Lifts

♂♀ Toiletttes
Restrooms

♿ Borne d'accueil PMR
Accessible welcome desk

🍴 Restaurant
Godefroy Le Bouillon

P **Parking Séraucourt**
Gratuit - Ouvert 24h/24 - 7j/7
Free - Open 24/7

ACCÈS

[ACCESS]

Que cela soit dans le hall principal, à la billetterie ou dans les salles de spectacle, les publics sont en mesure d’entrer avec leur fauteuil sans rencontrer de marches et sont accueillis par les agents de sécurité SSIAP ou les hôtes et hôtesse

[EN] Whether in the main lobby, at the ticket office, or in the performance halls, visitors are able to enter with their wheelchair without encountering steps and are welcomed by SSIAP security staff or by front-of-house hosts and hostesses. Front-of-house staff are able to inform users about the access arrangements for the various services offered by the public access building.

ESPACES [Spaces]	ACCESSIBILITÉ [Accessibility]	POUR VOUS AIDER [To help you]
Hall d’accueil [Entrance hall]	Accessible de plain-pied/ 10 stationnements PMR à proximité immédiate [Step-free access / 10 wheelchair-accessible parking spaces in immediate proximity]	Bandes de guidage [Tactile guidance paths]
Billetterie [Ticket office]	Portes manuelles [Manual doors]	Le personnel d’accueil est à votre disposition [Front-of-house staff are at your disposal]
Salle Pina Bausch [Pina Bausch hall]	Accessible de plain-pied [Step-free access]	Une borne adaptée [Accessible welcome desk]
Salle Gabriel Monnet [Gabriel Monnet hall]	Rampe pour le haut du gradin ascenseur pour le bas ou escalier avec bandes contrastantes [Ramp providing access to the upper tier of seating; elevator access to the lower level, or stairs with high-contrast tactile strips]	Les hôte.esse.s et SSIAP sont là pour vous aider [Front-of-house staff and SSIAP security personnel are here to assist you]
Salle Jean-Christophe Rufin [Jean-Christophe Rufin hall]	Accessible de plain-pied [Step-free access]	
Salle René Gonzalez [René Gonzalez hall]	Accessible de plain-pied [Step-free access]	
Sanitaires [Restrooms]	Accessible de plain-pied en haut de salle et par ascenseur en bas de salle [Step-free access to the upper level of the hall, and elevator access to the lower level]	Les hôte.esse.s et SSIAP sont là pour vous aider [Front-of-house staff and SSIAP security personnel are here to assist you]
Hall cinéma [Cinema foyer]	Par ascenseur depuis le parvis Melina Merkouri ou escalier avec bandes contrastantes / 10 stationnements PMR à proximité immédiate [Via elevator from the Melina Merkouri forecourt or via stairs with contrasting tactile strips / 10 wheelchair-accessible parking spaces in immediate proximity]	
Salle Agnès Varda [Agnès Varda hall]	Accessible en haut de salle uniquement [Accessible from the upper level of the hall only]	
Salle Alice Guy [Alice Guy hall]	Accessible en haut de salle uniquement [Accessible from the upper level of the hall only]	
Sanitaires cinéma [Cinema restrooms]	Accessible de plain-pied depuis le hall [Step-free access from the lobby]	
Restaurant	Accessible de plain-pied/ 10 stationnements PMR à proximité immédiate [Step-free access / 10 wheelchair-accessible parking spaces in immediate proximity]	



BUS



Bus de ville, **Gratuit**
[City Buses, **Free of Charge**]
<https://www.agglobus.com>

Ligne 1, 2, 3 et 23
Arrêts: André Malraux ou Séraucourt
(Direction: Gare / Maison de la Culture)

Noxibus 21h36, 22h41, 23h56
Arrêt: André Malraux

Ligne 4 et 11
Arrêts: Europe
(Direction: Gare / Place de l’Europe)

ACCÈS PMR CINÉMA
[Cinema reduced mobility access]



ENTRÉE CINÉMA
[Cinema entrance]



**ENTRÉE PRINCIPALE
BILLETTERIE**
[Principal entrance
Ticket office]



PARKING SÉRAUCOURT
10 places de stationnement PMR
[10 wheelchair-accessible parking spaces]

SALLES

[AUDITORIUMS]



Salle Gabriel Monnet

700 places dont 13 places PMR avec une scène d'une surface de 576 m², agrandissable grâce aux 3 premiers rangs d'assises amovibles. Ses entrées en haut et bas de salle permettent la circulation efficace et confortable des spectateurs.

[EN] Gabriel Monnet Hall - Seating capacity of 700, including 13 wheelchair-accessible spaces (PRM), with a stage covering an area of 576 m², which can be extended thanks to the first three removable rows of seating. Upper and lower entrances allow for efficient and comfortable circulation of audiences.



Salle René Gonzalez

Salle de répétition d'une surface de 400 m², elle accueille également des spectacles souvent destinés au jeune public, accessible de plain-pied.

[EN] René Gonzalez Hall, Rehearsal space with a floor area of 400 m², it also hosts performances often aimed at young audiences, step-free access.



Salle Pina Bausch

Hautement configurable (configurations bi/tri/quadri-frontales, expériences immersives...). Elle est accessible par le haut ou par le bas, à l'aide d'escaliers, rampes, ou ascenseurs.

[EN] Pina Bausch hall - Highly configurable (bi-, tri- or quadri-frontal layouts, immersive experiences, etc.). The hall is accessible from both the upper and lower levels, via staircases, ramps, or elevators.



Salles de cinéma

Salle Agnès Varda (160 places dont 5 emplacements PMR) et salle Alice Guy (120 places dont 4 emplacements PMR, salles accessibles en haut de salle uniquement).

[EN] Agnès Varda Auditorium (160 seats, including 5 wheelchair-accessible spaces) and Alice Guy Auditorium (120 seats, including 4 wheelchair-accessible spaces). Accessibility is provided only at the upper level of the auditoriums.

PRESTATIONS

[SERVICES]



PRESTATIONS PROPOSÉES :

- Séances culture Relax
- Les salles de cinéma sont équipées du système audio sans fil DolbyFidelio permettant l'audiodescription pour les malvoyants le renforcement sonore sur tous les films pour les malentendants (en activant la position T de votre appareil auditif s'il en est équipé) L'équipement est disponible auprès de la billetterie cinéma.
- Boucle magnétique
- Surtitrage
- Visites tactiles

[EN] SERVICES PROVIDED BY THE ESTABLISHMENT

- Relaxed cultural performances
- Cinema screenings : the cinema auditoriums are equipped with the Dolby Fidelio wireless audio system, which provides audio description for visually impaired patrons and sound amplification for people with hearing impairments (by activating the T position on compatible hearing aids). The equipment is available from the cinema box office.
- Induction loop system
- Subtitled screenings
- Tactile tours



INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITÉ DES PRESTATIONS :

- Les locaux de la Maison de la culture de Bourges sont tous accessibles en fauteuil.
- Les séances culture relax sont accessibles à tous avec des codes assouplis
- Certains lundis à 18:00, le cinéma propose des séances surtitrées à destination du public sourd et malentendant. (voir les programmes)

[EN] INFORMATION ON THE ACCESSIBILITY OF SERVICES

- All areas of the Maison de la Culture de Bourges are accessible to wheelchair users.
- Relaxed cultural performances are accessible to everyone, with adjusted and flexible audience guidelines.
- On certain Mondays at 6:00 pm, the cinema offers subtitled screenings for deaf and hard-of-hearing audiences (see programme for details).

ANNEXE 1

MODALITÉS DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITÉ

[MAINTENANCE PROCEDURES
FOR ACCESSIBILITY EQUIPMENT]

ÉQUIPEMENT [Equipment]	MAINTENANCE ÉFFECTUÉE [Maintenance performed]	SIGNATURE DE L'AUTORITÉ / EXPLOITANT [Signature of the authority / operator]
Portes automatiques [Automatic doors]	Siemens : semestrielle [Biannual]	
Ascenseur / élévateur [Lifts]	OTIS : semestrielle [Biannual]	
Boucle à induction magnétique [Hearing loop]		

BIEN ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

[WELCOMING PEOPLE WITH DISABILITIES]

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangent pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

ANNEXE 3

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

**ATTESTATION
DE VÉRIFICATION
DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES
HANDICAPÉES**

[CERTIFICATE
OF VERIFICATION
OF ACCESSIBILITY
FOR PERSONS
WITH DISABILITIES]

BUREAU VERITAS Bâtiment 551 Zone Aéroportuaire 36130 DEOLS Téléphone : Télécopie :		
--	--	--

Date : 07/01/2022	N° contrat : 6157440//8845638	Rapport n°: 2 /Rév. 1
-------------------	-------------------------------	-----------------------

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Construction ou création d'établissements recevant du public (ERP)
soumise à Permis de Construire

Selon annexe 3 de l'arrêté du 22 mars 2007 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2007

En application de l'article R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation, l'attestation est jointe à la déclaration d'achèvement des travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Elle est délivrée *par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 et R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.*

Je soussigné : B.MARTYNIAC de la société BUREAU VERITAS, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

par contrat de vérification technique n° 6157440//8845638 en date du : 05/05/2014
La Société : Ville de Bourges
11 rue Jacques Rimbault 18000 Bourges
maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :
Construction Maison de la Culture
Place Séraucourt Rue Jean Bouin 18000 Bourges

Réf. du Permis de Construire : PC 01803316B0152
Date du dépôt de demande de PC : 23/09/2016 Date du PC : 30/12/2016

a confié, à BUREAU VERITAS, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont jointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1

- Règles en vigueur considérées :**
 - ☒ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés .
 - ☒ Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.



- Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

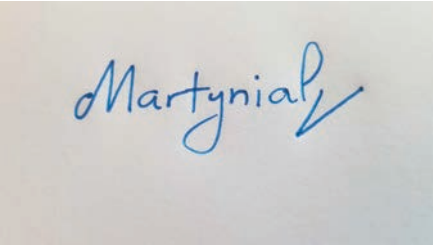
- Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 17/01/2022, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi:

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 07/01/2022

Signature :



(*) voir commentaire général CG01 page 3

LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG	01	Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou de non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugent pas d'interprétations contraires.
CG	02	

Récapitulatif des commentaires particuliers

1. GENERALITES

Pas de commentaire particulier

2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Pas de commentaire particulier

3 - PLACES DE STATIONNEMENT

Pas de commentaire particulier

4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC

Pas de commentaire particulier

5 - CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Pas de commentaire particulier

6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

Pas de commentaire particulier

7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANQUES

Pas de commentaire particulier

8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS

Pas de commentaire particulier

9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS

Pas de commentaire particulier

10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Pas de commentaire particulier

11 - SANITAIRES

Pas de commentaire particulier

12 - SORTIES

Pas de commentaire particulier

13 - ECLAIRAGE

Pas de commentaire particulier

14 - INFORMATION ET SIGNALISATION

Pas de commentaire particulier

15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

Pas de commentaire particulier

16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL

Pas de commentaire particulier

17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES

Pas de commentaire particulier

18 - CAISSES DE PAIEMENT

Pas de commentaire particulier

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
1. GENERALITES						
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté						
2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS						
Généralités						
cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	R					
cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment				SO		
accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs	R					
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement	R					
Largeur ≥ 1,40 m	R					
Rétrécissements ponctuels ≥ 1,20 m	R					
Dévers ≤ 2%	R					
Pentes						
existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant	R					
pente ≤ 4%	R					
pente entre 4 et 5% : palier de repos tous les 10 m	R					
pente entre 5 et 8% sur 2 m maxi	R					
pente entre 8 et 10% sur 0,50 m maxi	R					
pente > 10% : interdite	R					
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	R					
Caractéristiques des paliers de repos						
1,20 x 1,40 m	R					
paliers horizontaux au dévers près	R					
Seuils et ressauts						
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	R					
Arrondis ou chanfreinés	R					
Distance entre 2 ressauts ≥ 2,50 m	R					
pas de ressauts successifs dans une pente	R					
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	R					
Espaces de manœuvre avec possibilité de ½ tour aux points de choix d'itinéraire						
emplacements	R					

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
dimensions : diamètre 1,50 m	R					
Espaces de manœuvre de porte						
emplacements	R					
Dimensions	R					
Espaces d'usage						
devant chaque équipement ou aménagement	R					
Dimensions : 0.80 m x 1.30 m	R					
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	R					
Trous en sol : diamètre ou largeur < 2 cm	R					
Cheminement libre de tout obstacle						
Hauteur libre ≥ 2,20 m	R					
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm	R					
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	R					
Protection des espaces sous escaliers	R					
Volée d'escalier de 3 marches ou plus :						
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	R					
Hauteur des marches ≤ 16 cm	R					
Giron des marches ≥ 28 cm	R					
Mains courantes						
de chaque côté	R					
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	R					
continues, rigides et facilement préhensibles	R					
dépassant les premières et les dernières marches	R					
différenciées du support par éclairage particulier ou contraste visuel	R					
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute	R					
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	R					
Nez de marches :						
De couleur contrastée	R					
Non glissants	R					
Sans débord excessif	R					
Volée d'escalier de moins de 3 marches :						

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute			SO			
Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche			SO			
Nez de marches :						
<i>De couleur contrastée</i>			SO			
<i>Non glissants</i>			SO			
<i>Sans débord excessif</i>			SO			
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	R					
3 - PLACES DE STATIONNEMENT						
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places			SO			
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment			SO			
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte						
Largeur ≥ 3,30 m			SO			
Espace horizontal au dévers de 2% près			SO			
Raccordement au cheminement d'accès						
<i>Ressaut ≤ 2 cm</i>			SO			
<i>Sur 1,40m à partir de la place : cheminement horizontal au dévers près</i>			SO			
Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes						
<i>Bornes visibles directement du poste de contrôle ou</i>			SO			
<i>Signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels</i>			SO			
<i>Et visiophonie</i>			SO			
Sortie en fauteuil des places « boxées »			SO			
Repérage horizontal et vertical des places						
signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public			SO			
Signalisation des croisements véhicules/piétons :						
<i>éveil de vigilance des piétons</i>			SO			
<i>signalisation vers les conducteurs</i>			SO			
4 - ACCES AU(X) BATIMENT(S) OU A L'ETABLISSEMENT ET AUX LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC						
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R					
Entrée principale facilement repérable	R					
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	R					
Dispositifs d'accès au bâtiment :						

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
Dimensions : 0,80m x 1,30m	R					
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	R					
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm	R					
Cheminement libre de tout obstacle						
Hauteur libre : 2,20 m ou 2,00 m pour les parcs de stationnement			SO			
Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm			SO			
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m			SO			
Protection des espaces sous escaliers			SO			
Marches isolées :						
Si trois marches ou plus :						
<i>Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m</i>			SO			
<i>Hauteur des marches ≤ 16 cm</i>			SO			
<i>Giron des marches ≥ 28 cm</i>			SO			
<i>Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute</i>			SO			
<i>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche</i>			SO			
Nez de marches :						
<i>De couleur contrastée</i>			SO			
<i>Non glissants</i>			SO			
<i>Sans débord excessif</i>			SO			
Une main courante :						
<i>de chaque côté</i>			SO			
<i>hauteur entre 0,80 et 1,00 m</i>			SO			
<i>continue rigide et facilement préhensible</i>			SO			
<i>dépassant les premières et les dernières marches</i>			SO			
<i>différenciée du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel</i>			SO			
Si moins de 3 marches :						
<i>Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute</i>			SO			
<i>Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche</i>			SO			
Nez de marches :						
<i>De couleur contrastée</i>			SO			
<i>Non glissants</i>			SO			

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
<i>Sans débord excessif</i>			SO			
6 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES						
Obligation d’ascenseur	R					
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement						
Largeur entre mains courantes ≥ 1,20 m	R					
Hauteur des marches ≤ 16 cm	R					
Giron des marches ≥ 28 cm	R					
Mains courantes						
<i>de chaque côté</i>	R					
<i>hauteur entre 0,80 et 1,00 m</i>	R					
<i>continues, rigides et facilement préhensibles</i>	R					
<i>dépassant les premières et dernières marches</i>	R					
<i>différenciées du support par un éclairage particulier ou un contraste visuel</i>	R					
Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute	R					
Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches	R					
Nez de marches :						
<i>De couleur contrastée</i>	R					
<i>Non glissants</i>	R					
<i>Sans débord excessif</i>	R					
Ascenseurs						
Tous les ascenseurs doivent être accessibles	R					
Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	R					
commande à plus de 40 cm d’un angle rentrant ou d’un obstacle au fauteuil	R					
conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l’accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	R					
munis d’un dispositif permettant de prendre appui	R					
permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d’alarme	R					
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite						
dérogation obtenue			SO			
conformes aux normes les concernant			SO			
d’usage permanent			SO			

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
7 - TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANQUES						
Doublé par un cheminement accessible ou un ascenseur			SO			
Mains courantes accompagnant le mouvement			SO			
Mains courantes dépassant de 30 cm le départ et l’arrivée			SO			
Arrêt d’urgence facilement repérable, accessible et manœuvrable en position debout ou assis			SO			
Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel			SO			
Signal tactile ou sonore en partie terminale d’un tapis ou plan incliné mécaniques			SO			
8 - REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS						
Tapis						
dureté suffisante	R					
pas de ressaut ≥ 2 cm	R					
Qualité acoustique des revêtements des espaces d’accueil, d’attente ou de restauration						
conforme à la réglementation en vigueur ou	R					
aire d’absorption équivalente ≥ 25% de la surface au sol	R					
9 - PORTES, PORTIQUES ET SAS						
Dimensions des sas	R					
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l’exception des portes d’escalier	R					
Largeur des portes principales et des portiques						
0,90 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes	R					
1,40 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes.	R					
1 vantail ≥ 0,90 m pour les portes à 2 vantaux	R					
0,80 m pour les portiques de sécurité et les sanitaires, douches et cabines non adaptés.	R					
Poignées des portes						
facilement préhensibles	R					
extrémité à plus de 40 cm d’un angle rentrant ou d’un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes sanitaires, douches et cabines non adaptés)	R					
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	R					
Portes vitrées repérables	R					
Portes à ouverture automatique :						
Durée d’ouverture réglable			SO			

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
Détection des personnes de toutes tailles			SO			
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique	R					
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé			SO			
10 - DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE						
Si existence d'un point d'accueil :						
Au moins un accessible.	R					
Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert	R					
Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis	R					
Equipements divers accessibles au public						
au moins 1 équipement par type aménagé	R					
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement	R					
commandes manuelles, dispositif de sécurité non réservé au personnel et fonctions voir, entendre, parler						
$0,90\text{ m} \leq H \leq 1,30\text{ m}$	R					
Elément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier						
<i>face supérieure $\leq$ à 0,80 m</i>			SO			
<i>vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)</i>			SO			
Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique			SO			
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores			SO			
11 - SANITAIRES						
Cabinets aménagés :						
au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R					
aux mêmes emplacements que les autres	R					
séparés H/F si autres sanitaires séparés	R					
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R					
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour :						
Emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R					
Dimensions : diamètre 1,50 m	R					
Aménagements intérieurs des cabinets :						
dispositif permettant de refermer la porte	R					
espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m	R					
hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R					

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
lave-mains accessible d'une hauteur $\leq$ 0,85 m	R					
barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol	R					
barre d'appui supportant le poids d'une personne	R					
commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R					
Lavabos accessibles						
vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R					
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	R					
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs			SO			
12 - SORTIES						
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R					
13 - ECLAIRAGE						
Valeurs d'éclairement						
20 lux pour les cheminements extérieurs	R					
200 lux aux postes d'accueil	R					
100 lux pour les circulations horizontales	R					
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	R					
50 lux pour les circulations piétonnes des parcs de stationnement			SO			
20 lux pour les parcs de stationnement (hors circulations piétonnes)			SO			
Eblouissement / Reflet	R					
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés	R					
Extinction progressive si éclairage temporisé	R					
Eclairages par détection de présence	R					
14 - INFORMATION ET SIGNALISATION						
Cheminements extérieurs						
Signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements	R					
Repérage des parois vitrées	R					
Passage piétons			SO			
Accès à l'établissement et accueil						
Repérage des entrées	R					
Repérage du système de contrôle d'accès			SO			
Accueils sonorisés :						

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
Transmission ou doublage visuel des informations sonores nécessaire			SO			
Système de transmission du signal acoustique par induction magnétique			SO			
Signalisation de la boucle par un pictogramme			SO			
Circulations intérieures :						
Éléments structurants du cheminement repérables	R					
Repérage des parois et portes vitrées	R					
Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	R					
Dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible			SO			
Équipements divers						
Signalisation du point d'accueil, du guichet	R					
Équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	R					
Dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile			SO			
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3.						
Visibilité (localisation du support, contrastes)	R					
Lisibilité (hauteur des caractères)	R					
Compréhension (pictogrammes)	R					
15 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS						
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr. de 50	R					
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal	R					
Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m	R					
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	R					
Réparties en fonction des différentes catégories de places	R					
16 - ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL						
Nombre de chambres adaptées						
1 si moins de 21 chambres ou			SO			
1 + 1 par tranche de 50 ou			SO			
toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO			
Caractéristiques des chambres adaptées						
espace de rotation Ø 1,50 m			SO			

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire	CP
Points examinés						
0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20 m au pied du lit ou 1,20 m sur les 2 grands cotés du lit et 0,90 m au pied du lit			SO			
hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm			SO			
Cabinet de toilette :						
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO			
tous si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur			SO			
espace de rotation diamètre 1,50 m			SO			
douche accessible avec barre d'appui			SO			
Cabinet d'aisance accessible :						
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée			SO			
tous si personnes âgées ou à mobilité réduite			SO			
espace d'usage 0,80 x 1,30 m			SO			
barre d'appui			SO			
Pour toutes les chambres						
1 prise de courant à proximité du lit			SO			
1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne			SO			
N° de la chambre en relief sur la porte			SO			
17 - ETABLISSEMENTS AVEC DOUCHES OU CABINES						
Cabines						
au moins 1 cabine aménagée			SO			
au même emplacement que les autres cabines			SO			
cheminement accessible jusqu'à la cabine			SO			
cabines séparées H/F si autres cabines séparées			SO			
espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : diamètre 1,50 m			SO			
siège			SO			
dispositif d'appui en position debout			SO			
Douches						
au moins 1 douche aménagée			SO			
au même emplacement que les autres douches			SO			
cheminement accessible jusqu'à la douche			SO			
douches séparées H/F si autres douches séparées			SO			
espace d'usage de 0,80 x 1,30 m latéralement à la douche			SO			

Etablissement recevant du public	Constat			Commentaires	n° du commentaire CP
Points examinés					
siphon de sol			SO		
siège			SO		
dispositif d'appui en position debout			SO		
équipements divers utilisables en position assise			SO		
18 - CAISSES DE PAIEMENT					
Au moins 1 caisse adaptée par niveau avec caisses			SO		
Une caisse adaptée par tr. de 20			SO		
Répartition uniforme des caisses adaptées			SO		
Caractéristiques des caisses adaptées			SO		
Cheminement d'accès aux caisses adaptées ≥ 0,90 m			SO		
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes			SO		



MCBourges.com

02 48 67 74 74
Place Séraucourt
B.P.257 18005 Cedex